AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0668
FR0000052680-FS0270

30 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OENEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2014, la société anonyme Andromède[1] (123 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 avril 2014, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société OENEO et détenir 37 801 753 actions OENEO représentant 56 702 505 de droits de vote, soit 62,75% du capital et 71,65% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la famille Hériard Dubreuil.
[2] Sur la base d'un capital composé de 60 238 622 actions représentant 79 139 374 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.